



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Note technique portant à connaissance le nombre maximum de loups (*Canis lupus*) dont la destruction est permise en 2026

Le 25 novembre 2025, l'Office français de la biodiversité m'a communiqué une note faisant état d'un effectif moyen estimé à l'issue du suivi réalisé au cours de l'hiver 2024-2025 de 1082 loups sur le territoire français.

Pour l'application de l'arrêté interministériel du 23 février 2026 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année, le nombre maximum de spécimens de loups (mâles ou femelles, jeunes ou adultes) dont la destruction est permise, en application des arrêtés interministériels fixant les conditions et limites de sa destruction, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, est fixé à **227 loups**, correspondant à 21 % de l'effectif moyen estimé à l'issue du suivi hivernal 2024-2025 de la population de loups en France.

Si le seuil de 19 % (205 loups) de l'effectif moyen est atteint avant la fin de l'année civile, seuls pourront être mis en œuvre jusqu'à la fin de l'année 2026 :

- les tirs de défense,
- les tirs de prélèvement dans les zones difficilement protégeables.

En outre, dans le cas où le seuil de 21 % serait atteint avant la fin de l'année civile, je pourrais décider, par arrêté, de la poursuite de la mise en œuvre des tirs pouvant conduire à l'abattage additionnel de spécimens de loups dans la limite de 2 % de l'effectif moyen de loups estimé annuellement (soit 21 loups pour un maximum de 248 loups).

Cette note sera publiée sur le site internet du PNA Loup et activités d'élevages à l'adresse suivante : <https://pna-loup.developpement-durable.gouv.fr/instructions-de-tirs-et-plafonds-annuels-a28.html>

Elle sera également diffusée directement auprès des préfets de départements concernés.

Lyon, le 05 MARS 2026

La Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes, préfète coordonnatrice du plan national d'action sur le loup et les activités d'élevage

Fabienne BUCCIO